

# Communiqué de presse

Mercredi 28 janvier 2026

## UNE CONSULTATION PUBLIQUE LANCÉE POUR LA VOIE VERTE MONTLUÇON – ÉVAUX-LES-BAINS



Montluçon Communauté et Creuse Confluence, qui partagent un cadre environnemental riche et préservé, ont lancés **un projet commun d'aménagement en voie verte sur une ancienne ligne de chemin de fer aujourd'hui non circulée**, traversant leurs deux territoires et reliant Montluçon à Évaux-les-Bains.

Cette ligne traverse quatre communes de Montluçon Communauté (Montluçon, Lignerolles, Lavault-Sainte-Anne et Teillet-Argenty) et deux communes de Creuse Confluence (Budelière et Évaux-les-Bains). Elle représente un linéaire total d'environ 27 km, dont 15 km dans l'Allier (55 % du linéaire) et 12 km dans la Creuse (45 % du linéaire).

Cet aménagement, qui a vocation à **intégrer l'itinéraire national de véloroute La Vagabonde**, reliant Montluçon à Montech près de Montauban, ambitionne de devenir un nouvel élément structurant de l'offre touristique du territoire. Il permettra également de renforcer l'usage du vélo pour les déplacements du quotidien et de loisirs des habitants.

Cette valorisation touristique s'appuiera sur le cadre naturel préservé des deux intercommunalités, notamment les zones Natura 2000 des Gorges du Haut-Cher et des Gorges de la Tardes et vallée du Cher, ainsi que sur la présence d'éléments patrimoniaux et historiques remarquables, dont le viaduc de la Tardes construit par Gustave Eiffel.

Dans la continuité des études de faisabilité menées en 2021 et 2022, Montluçon Communauté et Creuse Confluence ont décidé, en 2024, de lancer des études de maîtrise d'œuvre et des études environnementales afin de finaliser la conception du projet et de préparer sa phase opérationnelle.

Dans ce cadre, une étude d'impact environnemental a été réalisée, comprenant notamment un inventaire faune/flore mené sur quatre saisons, de mai 2024 à mai 2025. Cette étude a été conduite conformément à la décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas sur le projet, puis transmise pour avis à l'Autorité environnementale nationale compétente, le projet étant situé sur deux départements et deux régions. L'avis de l'Autorité environnementale a été rendu le 15 janvier 2026.

Conformément aux dispositions du Code de l'environnement, **une consultation du public, sous la forme d'une Participation du Public par Voie Électronique (PPVE), est organisée par Montluçon Communauté et Creuse Confluence sur le projet de voie verte entre Montluçon et Évaux-les-Bains.**

**Cette PPVE se déroulera exclusivement par voie dématérialisée, du jeudi 29 janvier 2026 à partir de 9h00 au samedi 28 février 2026 jusqu'à 18h00.**

Le dossier mis à la disposition du public pendant toute la durée de la consultation comprend notamment une synthèse du projet, le dossier d'étude d'impact environnemental, l'avis de l'Autorité environnementale ainsi que le mémoire en réponse à cet avis.

Il est consultable sur le site internet dédié : <https://www.registre-dematerialise.fr/6961/>

**Le public pourra présenter ses contributions et propositions sur le projet** pendant toute la durée de la consultation, exclusivement par voie électronique, sur le registre dématérialisé sécurisé accessible via le site internet dédié : <https://www.registre-dematerialise.fr/6961/> et par courriel à l'adresse suivante : [ppve-6961@registre-dematerialise.fr](mailto:ppve-6961@registre-dematerialise.fr).

Les contributions transmises par courriel seront publiées dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé <https://www.registre-dematerialise.fr/6961/> et seront ainsi visibles par tous.

À l'issue de cette PPVE, un bilan de la participation du public sera établi. Il identifiera notamment les éventuelles adaptations du projet à envisager afin de prendre en compte les contributions et propositions du public jugées pertinentes, dans la perspective de la délivrance du permis d'aménager et du permis de construire dédiés, notamment pour le viaduc de la Tardes.

Le projet, dont le démarrage des travaux est prévu à l'horizon de la fin de l'année 2026 pour une ouverture envisagée début 2028, bénéficie d'ores et déjà du soutien de l'État, du Département de l'Allier et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Des financements ont également été sollicités du côté de la Creuse.

